

Compléments en date du 28/04/25 – Dossier n°2025-ARA-KKP-5668 - Extension du réseau de neige de culture sur le domaine de La Rosière - Montvalzan (73)

Bonsoir Mme OLIVIER,

Je n'étais effectivement pas disponible au moment de votre appel et n'ai pas réussi à vous joindre à mon tour, plus tard cet après-midi.

Veillez trouver ci-dessous les réponses à vos demandes de compléments.

Concernant le premier point, nous ne sommes pas en mesure de vous fournir un plan entièrement remis à jour dans les délais impartis, en raison des congés de certains interlocuteurs du projet.

Cependant, j'ai matérialisé sur la base des éléments cartographiques des zones humides et stations floristiques recensés, le tracé réajusté des réseaux qui évitent ces zones à enjeux, qui seront mises en défens :

- Au Nord du projet, l'emprise du chantier évitera la zone humide par l'Ouest
- La plus petite zone humide sera évitée en décalant les réseaux vers le Nord
- Tout comme la station de Panicault des Alpes à proximité du tracé qui sera également éviter en décalant le tracé vers le Nord.

Ces diverses précisions sont indiquées sur les fichiers ci-joints nommés « Réseaux autour des zones humides.jpg » et « Réseaux autour des enjeux floristiques.jpg ».

Si nécessaire, nous pouvons nous engager à vous fournir le plan précis ultérieurement.

Dans tous les cas, lors de la préparation des travaux, il est prévu d'implanter les zones humides et stations de flore protégées grâce aux éléments cartographiés ci-joints « Panicault des Alpes.dxf » et « Zones humides secteur Manessier.dxf » d'une part, et grâce aux observations sur site d'autre part, pour les mettre en défens, puis de valider ou d'ajuster le tracé des travaux sur place pour être sûr de ne pas impacter ces zones. Cette opération sera bien évidemment effectuée avant le démarrage des travaux.

Concernant le second point, vous trouverez ci-joint un extrait de notre plan d'action revégétalisation.

Il contient notamment le mélange de semences spécialement conçu pour la Rosière par le semencier EURO-TEC en collaboration avec EPODE dans le cadre du suivi de notre observatoire environnemental.

Il mentionne aussi un exemple du protocole de suivi que nous nous engageons à mettre en place, dans le cadre de notre observatoire, à raison de deux passages par an en n+1, n+2, n+3 et n+5 concernant :

- Le périmètre végétation humide ;
- La localisation espèce protégée flore ;
- 2 quadras de végétation pour le suivi de la revégétalisation

Vous souhaitant bonne réception de ces éléments.

Bien cordialement,

DSR – Domaine Skiable de La Rosière